



COMMISSION FÉDÉRALE SPORTIVE

Réunion du 15/04/2025

Procès-verbal n°8

Membres présents : Sylvain PONGE (Président), Aurélie BACELON, Agnès MASSON-SIBUT, François-Xavier CHAFFOIS, Thomas MALECOT, Marc WILLIAMSON, Ludovic MEILLIER (Président CFA).

Sont également présents : Stephen LESFARGUES (DTN), Vincent CASSIER (référént siège fédéral)

Membres excusés : Soazik KLEIN (Présidente CFSS), Frédéric GUERN

Les membres de la CFS se sont réunis par visioconférence afin de statuer sur l'ordre du jour suivant :

1. Championnats de France
2. Demandes de reports et de changement d'horaire

RAPPELS DES CONDITIONS DE PROMOTION DES COMPÉTITIONS

La Commission Fédérale Sportive (CFS) souhaite rappeler aux clubs de Division 1 Baseball et Softball leurs obligations en matière de captation vidéo pour la saison : ***“La vidéo doit être a minima une caméra angle large derrière le backstop et les clubs doivent s'assurer que la production inclut le score en direct de la rencontre. Ils doivent aussi mettre les vidéos à disposition de la Fédération pour utilisation future, y compris pour les promotions et les compilations.”***

La diffusion de ces captations doit se faire via une plateforme officielle du club recevant, publiée en son nom propre. La qualité de la vidéo doit être suffisante pour permettre une diffusion correcte. À défaut, la captation sera considérée comme non conforme par la CFS.

Par ailleurs, chaque club recevant doit transmettre au minimum 10 photos par journée, illustrant les meilleurs moments et incluant les deux équipes. Ces visuels doivent être envoyés via un lien WeTransfer ou SwissTransfer aux adresses suivantes : cfs@ffbs.fr & communication@ffbs.fr. Les photos transmises par participent activement à la valorisation des compétitions nationales à travers les différents supports de communication de la Fédération (site web, réseaux sociaux, visuels officiels, etc.). Afin de permettre un traitement optimal, ces images ne sont pas attendues le soir même de la journée de compétition, mais idéalement au plus tard le mardi suivant.

Le respect des conditions d'engagement pour la saison 2026 sera évalué en fin de saison 2025. Le non-respect des conditions d'engagement en matière de promotion des compétitions pourra remettre en cause les droits sportifs pour la saison suivante.

RAPPELS POUR LES FEUILLES DE MATCH

La CFS rappelle aux clubs qu'ils doivent impérativement renseigner les couleurs de leurs maillots domicile et extérieur sur l'extranet fédéral (comme illustré ci-dessous). Cette démarche vise à permettre aux équipes de connaître à l'avance les couleurs portées par leurs adversaires, afin d'ajuster leur propre tenue et éviter toute confusion liée à des maillots similaires.



Visuel de la tenue domicile

Ajout de l'équipement à domicile

Faites glisser les fichiers ici ...

Choisir un fichier ... Parcourir

Format pris en charge : jpeg, png, gif, bmp
Taille maximum : 4Mo



Visuel de la tenue exterieur

Ajout de l'équipement à exterieur

Faites glisser les fichiers ici ...

Choisir un fichier ... Parcourir

Format pris en charge : jpeg, png, gif, bmp
Taille maximum : 4Mo

RAPPELS POUR LES FEUILLES DE MATCH

Les feuilles de match doivent **impérativement** être signées par un encadrant titulaire d'un diplôme d'état ou délivré par la fédération tel que listé dans les conditions de participation des règlements particuliers de chaque championnat national. A cet effet, cette personne doit également être assignée par son club en tant que "Manager" sur la feuille de match.

En outre, les line up remis par chaque manager à l'arbitre en chef doivent être **en tous points conformes** avec les alignements précédemment renseignés sur la feuille de match **avant** que ces derniers ne soient validés électroniquement par l'arbitre en chef.

Si cette condition n'est pas remplie, l'arbitre en chef doit considérer que la conférence au marbre avec les managers de chaque équipe pour procéder à la remise et à l'échange des line up ne peut pas avoir lieu et que la rencontre ne peut donc pas démarrer en l'état.

La CFS demande donc aux arbitres concernés d'avoir une vigilance toute particulière quant au strict respect de ces dispositions et demande au Président de la CFA de faire un rappel à ce sujet par le biais d'une communication dédiée.

RAPPEL DE LA DIRECTION TECHNIQUE NATIONALE

La Direction Technique Nationale rappelle aux président(e)s de clubs que tous les licenciés inscrits sur la liste haut niveau au 1^{er} janvier 2025 (en catégorie sénior, relève, espoirs et collectifs nationaux) doivent obligatoirement effectuer leur Suivi Médical Réglementaire (SMR) avant le 31 mars 2025. À défaut, leur licence sera suspendue jusqu'à la transmission d'une date à la Direction Technique Nationale et de la transmission des examens médicaux sur la plateforme Askamon.

CHALLENGE DE FRANCE MASCULIN SOFTBALL 2025

La réunion technique du Challenge de France Masculin Softball 2025 aura lieu le **mercredi 16 avril à 20h**.
Les 4 équipes participantes ont bien envoyé leurs rosters à temps à la CFS et au commissaire technique.

Vous pouvez trouver ci-dessous le calendrier de la compétition :

CALENDRIER		Challenge de France MASCULIN SOFTBALL 2025		2025		CALENDRIER		Challenge de France MASCULIN SOFTBALL 2025		2025	
RR1	19 AVRIL	ST-RAPHAËL	9:30	RR2	19 AVRIL	ST-RAPHAËL	12:00				
		NICE VS CONTES				EVRY-C VS PESSAC					
RR3	19 AVRIL	ST-RAPHAËL	14:30	RR4	19 AVRIL	ST-RAPHAËL	17:00				
		PESSAC VS NICE				CONTES VS EVRY-C					
RR5	20 AVRIL	ST-RAPHAËL	10:00	RR6	20 AVRIL	ST-RAPHAËL	13:00				
		PESSAC VS CONTES				NICE VS EVRY-C					
								DF	20 AVRIL	FINALE	21 AVRIL
								ST-RAPHAËL		ST-RAPHAËL	13:00
								2ÈME ROUND ROBIN		1ER ROUND ROBIN	
								VS		VS	
								3ÈME ROUND ROBIN	VAINQUEUR DF	VAINQUEUR DF	
										BRONZE	21 AVRIL
										ST-RAPHAËL	10:00
										PERDANT DF	
										VS	
										4ÈME ROUND ROBIN	

1. CHAMPIONNATS DE FRANCE

La CFSS assure un suivi hebdomadaire des rencontres des compétitions nationales. Dans ce cadre, certains scores peuvent être modifiés après l'homologation effectuée par la CFS. Le cas échéant, la commission s'engage à informer dans les plus brefs délais, par mail, les clubs concernés dès la validation du contrôle effectué par les statisticiens.

CHAMPIONNAT DE DIVISION 2 BASEBALL

2ème Journée – 12 & 13 avril 2025

VALENCIENNES VIPÈRES vs MONTIGNY LE BRETONNEUX COUGARS - D2A0201 : [5-4](#) → [Défaite par pénalité de Montigny : 7-0, rencontre homologuée](#)

Montigny : Non présence d'un cadre avec diplôme sur la feuille de match d'une rencontre officielle. (RP BB D1 art. 13.3) - Hector VELASQUEZ - **Sanction : 50€** ; Infractions aux règles concernant les joueurs formés localement (RG art. 162.3) - seulement 4 joueurs en jeu lors de la sortie du lanceur partant - **Sanction : 150€**

VALENCIENNES VIPÈRES vs MONTIGNY LE BRETONNEUX COUGARS - D2A0202 : [0-11, rencontre homologuée](#)

Montigny : Non présence d'un cadre avec diplôme sur la feuille de match d'une rencontre officielle. (RP BB D1 art. 13.3) - Hector VELASQUEZ - **Sanction : 50€**

BREAL SOUS MONTFORT PANTHERS vs PARIS UC - D2A0203 : [8-5, rencontre homologuée](#)

Bréal : Avertissement à un membre d'une équipe (RD anx. 1 art. 3) - 1er avertissement - Lucas LOUIS
PUC : Avertissement à un membre d'une équipe (RD anx. 1 art. 3) - 1er avertissement - Pietro BRIGGI ;
Expulsion d'un membre d'une équipe (RG art.216 / RD anx. 1 art. 4) - Ethan LEQUEUX - **Sanction : 150€**

BREAL SOUS MONTFORT PANTHERS vs PARIS UC - D2A0204 : [2-3, RAS, rencontre homologuée](#)

LES RENARDS DE LA VALLÉE DU GAPEAU vs NICE CAVIGAL - D2B0201 : [1-10, RAS, rencontre homologuée](#)

LES RENARDS DE LA VALLÉE DU GAPEAU vs NICE CAVIGAL - D2B0202 : [5-4, RAS, rencontre homologuée](#)

MEYZIEU CARDS vs CLERMONT FERRAND ARVERNES - D2B0203 : [3-2, rencontre homologuée](#)

Mezieu : Non présence d'un cadre avec diplôme sur la feuille de match d'une rencontre officielle. (RP BB D1 art. 13.3) - Hervé SOLEILHAC - Sanction : 50€

MEYZIEU CARDS vs CLERMONT FERRAND ARVERNES - D2B0204 : [17-12, rencontre homologuée](#)

Mezieu : Non présence d'un cadre avec diplôme sur la feuille de match d'une rencontre officielle. (RP BB D1 art. 13.3) - Hervé SOLEILHAC - Sanction : 50€

CHAMPIONNAT DE DIVISION 3 BASEBALL

2eme Journée – 12 & 13 avril 2025

ERMONT EXPOS vs DUNKERQUE KORVERS - D3A0201 : [14-4, RAS, rencontre homologuée](#)

ERMONT EXPOS vs DUNKERQUE KORVERS - D3A0202 : [13-3, RAS, rencontre homologuée](#)

TOURCOING LORDS vs METZ 2 COMETZ - D3A0203 : [2-24, RAS, rencontre homologuée](#)

TOURCOING LORDS vs METZ 2 COMETZ - D3A0204 : [2-16, RAS, rencontre homologuée](#)

SAINT-LÔ JIMMERS vs LA GUERCHE DE BRETAGNE HAWKS - D3B0201 : [6-16, RAS, rencontre homologuée](#)

SAINT-LÔ JIMMERS vs LA GUERCHE DE BRETAGNE HAWKS - D3B0202 : [4-17, RAS, rencontre homologuée](#)

SENART 2 TEMPLIERS vs RENNES REDWINGS - D3B0203 : [8-2, RAS, rencontre homologuée](#)

SENART 2 TEMPLIERS vs RENNES REDWINGS - D3B0204 : [13-3, RAS, rencontre homologuée](#)

MONTPELLIER BARRACUDAS 2 vs FENAY CYCLONES - D3C0201 : [18-8, RAS, rencontre homologuée](#)

MONTPELLIER BARRACUDAS 2 vs FENAY CYCLONES - D3C0202 : [16-10, RAS, rencontre homologuée](#)

SAINT ROMAIN DE JALIONAS BATS vs BEUCAIRE CHEVALIERS - D3C0203 : [7-14, rencontre homologuée](#)

Saint-Romain-de-Jalions : Non présence de 12 joueurs sur la feuille de match (RP BB D3) - 11 joueurs - Sanction : 100€

SAINT ROMAIN DE JALIONAS BATS vs BEUCAIRE CHEVALIERS - D3C0204 : [6-5, rencontre homologuée](#)

Saint-Romain-de-Jalions : Non présence de 12 joueurs sur la feuille de match (RP BB D3) - 11 joueurs - Sanction : 100€

SAINT-AUBIN BLUE JAYS vs PERPIGNAN PHENIX - D3D0201 : [0-11, RAS, rencontre homologuée](#)

SAINT-AUBIN BLUE JAYS vs PERPIGNAN PHENIX - D3D0202 : [11-12, RAS, rencontre homologuée](#)

EYSINES RAIDERS vs LA ROCHELLE BOUCANIERS 2 - D3D0203 : [5-10, RAS, rencontre homologuée](#)

EYSINES RAIDERS vs LA ROCHELLE BOUCANIERS 2 - D3D0204 : [12-14, RAS, rencontre homologuée](#)

CHAMPIONNAT DE DIVISION 1 FÉMININE SOFTBALL

2eme Journée – 13 & 14 avril 2025

GRENOBLE GRIZZLYS vs SAINT RAPHAËL COMANCHES - D1F0201 : [3-11, RAS, rencontre homologuée](#)

GRENOBLE GRIZZLYS vs SAINT RAPHAËL COMANCHES - D1F0202 : [7-15, RAS, rencontre homologuée](#)

COLOMBES WILDCATS vs EVRY-COURCOURONNES PHARAONS - D1F0203 : [0-13, rencontre homologuée](#)

Colombes : Utilisation des feuilles de score non officielles ou photocopiées (RG art. 207.1) - Sanction : 15€

COLOMBES WILDCATS vs EVRY-COURCOURONNES PHARAONS - D1F0204 : [0-14, rencontre homologuée](#)
Colombes : Utilisation des feuilles de score non officielles ou photocopiées (RG art. 207.1) - Sanction : 15€

PESSAC PANTHÈRES vs CLAPIERS-JACOU RABBITS - D1F0205 : [15-0, rencontre homologuée](#)
Clapiers-Jacou : Non présence d'un cadre avec diplôme sur la feuille de match d'une rencontre officielle. (RP BB D1 art. 13.3) - Charline MERLHE - Sanction : 50€

PESSAC PANTHÈRES vs CLAPIERS-JACOU RABBITS - D1F0206 : [9-2, rencontre homologuée](#)
Clapiers-Jacou : Non présence d'un cadre avec diplôme sur la feuille de match d'une rencontre officielle. (RP BB D1 art. 13.3) - Charline MERLHE - Sanction : 50€

CHAMPIONNAT DE DIVISION 2 FÉMININE SOFTBALL

2ème Journée – 12 & 13 avril 2025

NORD-ISÈRE DRAGONS vs BÉZIERS PIRATES – D2F0201 : [17-16, rencontre homologuée](#)

NORD-ISÈRE DRAGONS vs BÉZIERS PIRATES – D2F0202 : [26-25, rencontre homologuée](#)

STADE TOULOUSAIN TIGERS vs NICE CAVIGAL – D2F0203 : [5-4, RAS, rencontre homologuée](#)

STADE TOULOUSAIN TIGERS vs NICE CAVIGAL – D2F0204 : [1-4, RAS, rencontre homologuée](#)

CORRECTION - CHAMPIONNAT DE DIVISION 2 MASCULINE SOFTBALL

2ème Journée – 05 & 06 avril 2025

NOGENT-SUR-MARNE BANDITS vs ROUEN HUSKIES – D2M0204 : *Fin du match en 6e manche, mercy rule, Score final : 13-20*

2. DEMANDES DE REPORT ET DE CHANGEMENT D'HORAIRE

Les clubs de **Rouen** et de **Nogent-sur-Marne** ont fait une demande de report pour la J5 du championnat de Division 2 Masculine Softball (rencontres n°D2M0503 et n°D2M0504).

Demande : Jouer les rencontres le samedi 24 mai (à 14h et 16h30) au lieu du dimanche 25 mai.

Accord CFS

RÈGLEMENTS FFBS

Pour rappel, les règlements fédéraux en vigueur, dont font partie les règlements particuliers des championnats nationaux 2025, sont disponibles sur le site internet de la Fédération française de Baseball et Softball, onglet Fédération et page Textes Officiels : <https://ffbs.fr/federation/textes-officiels/>

FIN DE SÉANCE

Personne ne demandant plus la parole, la séance est levée, le présent procès-verbal est rédigé par le secrétaire de séance.

Sylvain PONGE

Vincent CASSIER

Président CFS

Secrétaire de séance

RECOURS ET TEXTES OFFICIELS

Les décisions de la commission fédérale sportive portant application ou interprétation d'un règlement peuvent donner lieu à un appel devant le bureau fédéral dans les conditions de l'article 60 du règlement intérieur fédéral.

*L'appel doit être formulé dans les **dix jours** de la notification de la décision attaquée, à l'attention du bureau fédéral, par courrier électronique dans les conditions de l'Article 3.1 du règlement intérieur, en reprenant la décision contestée ainsi que la référence des dispositions réglementaires dont la violation est invoquée.*

L'appel introduit contre ces décisions devant le bureau n'est pas suspensif.

*En formulant un appel, le demandeur s'engage à régler à la Fédération les frais d'ouverture de dossier et d'enquête, de **cinquante euros**, qui peuvent être mis à sa charge lorsque l'appel n'est pas reconnu fondé.*

Le règlement intérieur ainsi que l'intégralité des statuts et textes officiels en vigueur sont disponibles sur la page : <https://ffbs.fr/federation/textes-officiels/>

ANNEXE

JOUEURS & JOUEUSES APPARTENANT À UN CHAMPIONNAT
(entré(e)s en jeu sur au moins $\frac{1}{3}$ des rencontres)

D1 Baseball

Béziers

La Rochelle

Metz

Montpellier

Rouen

Savigny-sur-Orge

Sénart

Toulouse

D2 Baseball

Bréal-sous-Montfort

Clermont-Ferrand

Meyzieu-Décines

Montigny-le-Bretonneux

Nice

Paris UC

Rouen 2

Valenciennes

Vallée du Gapeau

D3 Baseball

Dunkerque

Ermont

Metz 2

Ronchin

Tourcoing**La Guerche de Bretagne****Rennes****Sénart 2****Saint-Lô****Beaucaire****Fénay****Montpellier****Saint-Romain-de-Jalionas****Anglet****Eysines****La Rochelle 2****Perpignan****Saint-Aubin-de-Médoc****D1F Softball****Clapiers-Jacou****Colombes****Evry-Courcouronnes****Grenoble****Pessac****Saint Raphaël****D1M Softball****Contes****Evry-Courcouronnes****Nice****Pessac****D2F Softball****Béziers**

HADDOUCHE Aline

Nice

DYMOWIEZ Sandra

FERNANDEZ Lily
 RUF Caroline
 BALNY Elise
 WICART Céline
 ARQUEY Audrina
 HADDOUCHE Amélie
 LAZZARINI Lucie

Nord-Isère

BRUNEAU-TOURNOUR Virginie
 CHATAIGNER Anna
 MOUNIER Charlotte
 ROSSO Sandrine
 HAMM Marceline

GONFRIER Charlotte
 REA Sandrine
 BERTRAND Amandine
 LOPEZ Amandine
 BUGNA Anaisie
 GIRET Christelle

Toulouse

MARROT Carole
 MARCHISIO Léa
 PROHL Joséphine
 PAULINO Astrid
 PROVOST Aislinn
 LEGOY Elodie
 ESCANDE Amandine
 NAVEGA Victoria

D2M Softball**Grenoble**

BARBOTIN Alexis
 GRIMAUD Fabien
 HONG-VAN Luc
 JOSSE Gautier
 LAVERGNE Thomas
 LECLAIRE Nicolas
 STRAMANDINO Remy

Paris

ANWARI Abdullah
 CELIBERT Tanguy
 GHULAMI Mukthar Ali
 LICITRA Pierre
 POMPELLE Raphaël
 ROMERO Matthieu

Nogent-sur-Marne

BOUVET Vincent
 CAMBIER Valentin
 COQUEL Guillaume
 ESCOUTAY Matthieu
 LANDAETA Rafael
 PERTUISOT Franck
 SAMUEL Sébastien

Rouen

BENARD Raphaël
 BROUARD Mathys
 DEMANNEVILLE Mickaël
 MAZA MARQUEZ René
 PROUET Robin